

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 10 novembre 2009 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Jean-Charles Lathion, acceptée par le Conseil municipal le 10 novembre 2009, intitulée: «Sauvons les lignes de bus de la Jonction, de la Vieille-Ville et de l'Hôpital!»

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal souhaite connaître les conditions et les possibilités (techniques, financières et délais) pour rétablir, sans perte ni interruption de service pour les usagers, les lignes de bus 32, 35 et 36.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Des négociations sont en cours pour le maintien à long terme de ces lignes avec les Transports publics genevois (TPG), en vue de les intégrer dans leur offre de base. Nous avons pris acte de l'engagement moral de l'ex-conseiller d'Etat M. Robert Cramer relatif à l'introduction des lignes 32, 35 et 36 dans le contrat de prestations qui lie les TPG à l'Etat de Genève pour les années 2011-2015.

Le Conseil administratif est conscient de l'importance des lignes susmentionnées pour assurer une desserte fine des quartiers en transports publics et répondre aux besoins des populations vivant ou se rendant dans les quartiers concernés. Dans la mesure où des négociations ont été agendées et un délai fixé pour finaliser la prise en charge de ces lignes par l'Etat de Genève dans le cadre du contrat de prestations, nous vous informons que nous avons rétabli la ligne budgétaire y afférente d'un montant de 427 000 francs dans le budget municipal de 2010. Les lignes 32, 35 et 36 ne subiront ainsi aucune interruption de fonctionnement.

Nous maintenons toutefois notre décision concernant la résiliation des conventions relatives à ces trois lignes, car nous sommes convaincus que les négociations en cours visant à intégrer ces prestations dans l'offre de base des TPG pourront déboucher à la satisfaction de toutes les parties. Nous reportons donc le délai au 31 décembre 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 27 janvier 2010.